

# TROISIEME PARTIE : **L'HABITANT**

Bulletin officiel spécial n° 6 du 28 août 2008

## **III – L'HABITANT**

**(Environ 30% du temps consacré à l'éducation civique)**

### **CONNAISSANCES**

#### **Thème 1 – L'organisation de la commune et la décision démocratique**

Toute collectivité a besoin d'une organisation politique.

L'équipe municipale prend des décisions qui concernent la commune et l'ensemble de ses habitants.

#### **Thème 2 – Les acteurs locaux et la citoyenneté**

Les habitants peuvent participer à la vie de la commune directement ou par le biais d'associations. Ils doivent contribuer au respect de l'environnement et du cadre de vie.

### **DÉMARCHES**

Ce thème est abordé par une étude de cas : visite à la mairie et rencontre avec un élu, projet municipal, enquête publique. L'étude d'une association, ses missions et son implication dans le quartier peut être le point de départ d'une réflexion sur le rôle des habitants. On étudie l'agenda 21 de la commune (ou celui d'une autre commune) afin de montrer les actions mises en place pour le développement durable et comment chacun peut y participer.

### **DOCUMENTS DE REFERENCE**

- Code électoral, art. L 227
- \_ Extraits d'un projet municipal
- \_ Extraits de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable de 1992, principes 1, 10, 21 et 22
- Extraits du règlement d'une association
- \_ Agenda 21 de la commune

Méthodes et conseils

Il faut connaître toute la fiche **Repères & Capacités** le jour de l'évaluation et pour cela revoir la leçon du cahier et les documents du livre.

### **OUTILS DE TRAVAIL**

- Le cahier et le manuel
- Le site du cours : <http://www.histographie.com/>
- Internet

## **I. L'organisation de la commune et la décision démocratique.**

### **1. La commune, le premier niveau de la démocratie.**

(Objectif de la séance = Comprendre le fonctionnement d'une commune)

**Supports** : art. L 227 du Code électoral + art. L 1 avec photographie du résultat d'un scrutin aux élections municipales. + visite de la mairie de la commune.

**Activité** : Les élèves travaillent sur un dossier du fonctionnement de la mairie en répondant aux questions posées et finissent par rédiger un petit paragraphe.

**Correction en classe + Trace écrite dans le cahier.**

*En France, 36000 communes sont réparties sur le territoire. Les communes sont administrées par le maire qui est élu par le conseil municipal. Les élections du conseil municipal ont lieu tous les 6 ans par les citoyens français ou européens qui sont inscrits sur les listes électorales de la commune.*

## **2. L'action du maire et de son conseil municipal.**

**Supports /** Extrait du projet de la commune en matière de.

**Activité :** À partir d'un dossier préparé par le professeur, les élèves étudient le projet de la mairie et répondent aux questions posées. Ils peuvent également poser leurs propres questions à soumettre à la mairie.

*Le maire qui représente l'Etat dans la commune fait appliquer les lois et fait exécuter les décisions du conseil municipal en prenant des arrêtés.*

*Les adjoints du maire sont élus par les conseillers municipaux qui se réunissent une fois par trimestre en séance publique pour voter les projets concernant la commune.*

*C'est le conseil municipal qui décide du budget annuel de la commune.*

## **3. L'intercommunalité.**

**Support :** Plaquette de la MACS avec les différents projets menés.

**Activité 1. :** Reproduction dans cahier du schéma des communes de l'intercommunalité des élèves

**Activité 2. :** Les élèves recensent les projets à l'écrit et tentent d'expliquer en correction à l'oral.

*Les communes se regroupent en communautés de communes urbaines ou d'agglomérations. Ces structures permettent de financer des projets importants comme les transports.*

## **II. Les acteurs locaux et la citoyenneté.**

(Objectif de la séance : Comprendre le statut particulier du mineur).

### **2.1. Les citoyens et leurs élus.**

**Supports** : Liste des élus de la commune.

**Activité 1** : élaboration d'un schéma dans le cahier représentant les citoyens de la commune et la place de chaque élu en terminant par le maire

**Activité 2.** Exercice de mise en relation d'informations sur la commune et le rôle des élus et des citoyens.

**Correction en classe + trace écrite dans le cahier.**

*C'est par le vote aux élections municipales que les citoyens peuvent exprimer leurs choix de vie pour la commune. Ils peuvent se présenter s'ils le souhaitent aux élections de leur commune.*

*Les 500 000 élus municipaux de France appartiennent souvent à un parti politique. Ils présentent leur programme aux citoyens qui les choisissent pour administrer la commune.*

### **2.2. Les associations.**

**Support** : Rencontre avec une association de la commune

**Activité** : Questions préparées ou non posées aux interlocuteurs

Rédaction d'un paragraphe sur le travail de l'association dans la commune.

**Correction + trace écrite dans le cahier**

*En France, il existe un million d'associations qui regroupent des personnes volontaires et bénévoles. Elles sont très diverses et certaines mettent en place des œuvres humanitaires.*

### **2.3. Le respect de l'environnement commence par celui de la commune.**

**Supports** : Extrait de la Déclaration de Rio 3-14 Juin 1992, principes 1, 10, 21 et 22

Agenda 21 de la commune de Dax (via Internet)

**Activité** : Utilisation des TICE

Définition de l'Agenda 21 et du développement durable +

Recensement des engagements de la commune en matière de développement durable

*Parce que notre environnement est fragile, 170 pays se sont engagés à mettre en œuvre un programme de développement durable pour la planète. Le maire est chargé de faire appliquer les décisions prises au niveau national et au niveau européen en matière d'environnement.*

*En France, 150 communes ont défini un agenda 21 dans le but d'encourager le développement durable au plus près des citoyens.*

*Tous, nous sommes responsables de la qualité de notre environnement.*

*Quelques gestes suffisent pour préserver la qualité de notre environnement.*

**Mots importants :**

**1. Un Agenda 21 :** c'est un programme d'actions menées pour un développement durable.

**2. Le développement durable :** c'est le développement qui se soucie des ressources, des êtres vivants et de la qualité de l'environnement.

**3. Une association :** c'est un groupe de personnes réunies autour d'idées et d'actions communes avec un objectif autre que celui de faire des bénéfices.

**4. Un bénévole :** c'est une personne qui effectue un travail sans toucher de salaire.

**5. Un arrêté municipal :** c'est une décision prise par le maire d'une commune.